



## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal

### Séance du lundi 19 mai 2025

#### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

#### Absents excusés :

M. Franck COUPECHOUX (procuration à M. Pascal BORTOT)  
Mme Sarah GADY (procuration à Mme Chloé SORBIER)

Absent : M. Pierre LUCOT

Secrétaire de séance : M. Pascal BORTOT

Le procès-verbal du 16 avril est approuvé à l'unanimité.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des lots liés au marché à procédure adaptée pour la réhabilitation d'un bâtiment en ateliers communaux – Montant du marché 427 198,47 € HT sans le lot 5 - Approuvé à 10 voix pour et 1 abstention.
- autorise l'encaissement de la somme de 1 186 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public de l'année 2025 pour la société ORANGE – Approuvé à l'unanimité.
- autorise l'encaissement de la somme de 1 322,30 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public et de concession de l'année 2025 pour la société GRDF – Approuvé à l'unanimité.
- approuve la création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 - Approuvé à l'unanimité.

- Questions et informations diverses :

#### ***Dominique BLOT 4<sup>ème</sup> adjoint, informe :***

- de la problématique du nettoyage des trottoirs. Les élus décident de rédiger un flyer qui sera distribué pour rappeler aux riverains leur obligation de maintenir la propreté devant leur domicile, conformément à l'arrêté municipal n° 2017-30 du 26 avril 2017.
- des problèmes de stationnement sur les trottoirs de la commune.
- des désagréments significatifs ont été constatés dans l'impasse du Breussot à la suite des travaux entrepris pour la construction de l'immeuble du Carré de l'Habitat. En particulier, les entreprises intervenant pour les voiries et réseaux divers manquent de coordination, ce qui a conduit à l'ouverture de la route à 4 reprises.  
Ces situations répétées ont des répercussions non négligeables pour les riverains, déjà fortement impactés par ces travaux.
- du fleurissement de la commune réalisé par les employés municipaux.
- des difficultés survenues avec l'entreprise en charge de la construction de la station de traitement des eaux usées (STEP), nécessitant de nouvelles excavations pour résoudre le problème lié à la pompe de relevage. En conséquence, la plateforme destinée à accueillir les bacs d'ordures ménagères a été complètement détruite.
- de la réactivité des employés communaux dans la gestion de la tonte des espaces verts de la commune et les remercie.

**Alain BCEUF, 1<sup>er</sup> adjoint, informe :**

- du bon déroulement des championnats de Bourgogne Franche Comté BMX qui se sont tenus le 18 mai, au cours de laquelle 400 coureurs ont participé.
- du bon déroulement de la compétition de tennis du week-end. Il indique qu'une zone de stockage sera aménagée dans les toilettes pour dames. Celle-ci servira à entreposer le matériel nécessaire à la pratique du tennis pour les enfants.
- du nettoyage du plan d'eau par l'association de pêche.
- de la soirée jeunes du week-end qui ne s'est pas très bien déroulée et qui ne sera pas renouvelée.
- de l'organisation de la soirée Vintage samedi 7 juin 2025 à la zone de loisirs.

**Nathalie PEDRON, 2<sup>ème</sup> adjointe, informe :**

- de la cérémonie naissances et nouveaux habitants qui aura lieu samedi 24 mai à la mairie comme indiqué dans le précédent compte-rendu.
- d'une commande d'illuminations de Noël.

**M. le Maire informe :**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie, un diagnostic amiante a été réalisé. Les résultats indiquent que tous les sols sont amiantés. Les élus ont donc décidé de procéder au désamiantage des sols, pour un montant estimé à 55 000 € HT, avant d'entamer les travaux de restructuration.

Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire et secrétaire de séance  
Pascal BORTOT

